

Conférence multi-acteurs

MASSIF CENTRAL

Architectures - Paysages - Territoires

édition n°

2

La reconquête des centres-bourgs

Le 1er décembre 2017, à Decazeville (12)

Pour toute information complémentaire, contacter le CAUE de l'Aveyron :

Tél. : 05.65.68.66.45

Courriel : caue-12@caue-mp.fr

Adresse : 5, Place Ste Catherine - Immeuble Sainte Catherine - 12000 Rodez.



cget





cget

CAUE
de
L'AVEYRON



caue de
l'Ardeche

CAUE
LANGUEDOC
ROUSSILLON
HERAULT

CAUE
1
SUD DE FRANCE
Commissariat général à l'égalité des territoires



CAUE
Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
Haute-Vienne

Préambule

La reconquête des centres-bourgs : un enjeu majeur du territoire

La reconquête des centres-bourgs des villes petites et moyennes devient un enjeu majeur des politiques territoriales aussi bien au niveau local pour les collectivités directement concernées mais aussi pour les départements ruraux comme pour les régions et pour l'État... l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Programme national de revitalisation des centres-bourgs »*, lancé en 2014 par le Ministère du logement et de l'Égalité des Territoires a retenu 11 projets dans le périmètre du Massif-Central**.

La requalification des centres anciens nécessite des actions transversales qui impliquent non seulement les espaces publics mais aussi l'architecture, le paysage, les habitants et tous les acteurs de l'aménagement et de l'économie...

Comme cela avait été évoqué au cours des ateliers de l'Université Permanente des CAUE sur l'urbanisme nous savons que ...

« la forme d'une ville change plus vite que le coeur d'un mortel » - Julien Gracq

3

*Cf. ANNEXE « Le programme national de revitalisation des centres-bourgs », p. 12-13

** Projets retenus dans le cadre de l'AMI national situés en Massif-Central: Saint-Flour, Saint Éloi-les-Mines, Ussel, Saint Yriex-la-Perche, Lodève, Marvejol, Decazeville, Avalon, Thizy-les-bourgs, Saint Bonnet-le-Château et Largentière .



Sommaire

Édito.....	5
Un panel de présentations donnant matière aux réflexions.....	6
Objectif : Mobiliser, sensibiliser les acteurs aux enjeux du territoire.....	10
Rétrospective : 1 ère conférence multi-acteurs du Massif central, « Pour un aménagement ingénieux, moderne et durable ».....	11
Origines : la Convention du Projet inter-régional de valorisation du territoire Massif central.....	12
Les réseau de 7 CAUE en Massif central.....	13
ANNEXE : « Le programme national de revitalisation des centres-bourgs ».....	16



COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉQUIPEMENT
TERRESTRE



Le Massif Central est à la fois un massif montagneux par sa topographie, central par son implantation au cœur de l'hexagone français. Cette caractéristique spécifique fait de lui un espace rural de moyenne montagne, ponctué d'agglomérations humaines dont l'importance s'échelonne d'unités isolées à des villes de taille moyenne. Les caractéristiques de **ses espaces ruraux comportent à la fois de fortes similitudes et de nombreuses nuances selon la géographie et l'histoire des lieux.**

Les CAUE proches des territoires aux caractéristiques variées, développent dans chaque département des missions de sensibilisation, de conseil, d'accompagnement auprès de l'ensemble des acteurs publics ou privés.

Les missions portées par les CAUE tendent à articuler architecture, urbanisme, environnement dans une démarche transversale. Certains objectifs portés par la convention de Massif Central : **architecture de qualité s'intégrant dans son environnement, urbanisme durable favorisant le développement des territoires, accompagnement des filières de construction** comme le bois, la pierre, les fibres végétales ou encore la terre, sont au cœur des compétences des CAUE.

Les CAUE en Massif Central s'associent pour mettre en réseau les missions d'animation, de médiation et de conseil à l'échelle du Massif et **permettre une synergie des axes et mesures de la convention du Massif Central.**



COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
DE L'ÉQUIPEMENT
RÉGIONAL

CAUE
de
L'AVEYRON

CONSEIL
en Architecture
Urbanisme
Environnement
CAUE
HERAULT

caue
de
L'ARDECHE

CAUE
LANGUEDOC
ROUSSILLON
HERAULT

CAUE
SAOÛRE & LOIRE
Conseil d'Architecture
Urbanisme
Environnement
et Paysage

CAUE
Conseil d'Architecture
Urbanisme
Environnement
et Paysage

CAUE
Conseil
d'Architecture
Urbanisme
Environnement
et Paysage
Haute-Vienne

Un panel de présentations donnant matière à réflexions

L'objectif est d'offrir des regards croisés sur les expériences localisées en Massif central. Aussi, le travail de co-construction du CGET, des 7 CAUE en Massif central et de leurs partenaires permet de tendre vers cette finalité.

Le programme de la journée, s'articulant autour de trois ateliers thématiques, donne une vision de l'éclectisme recherché en matière d'interventions et d'orientations de réflexions.

Des moments d'échanges laissant la parole au public, viendront renforcer cette volonté d'enrichir le panel des témoignages et des enjeux à soulever dans le cadre d'un projet de redynamisation de centres-bourgs.

Première partie

Des outils de reconquête : Patrimoine, architecture et dispositifs participatifs

Architectures Contemporaines et centres anciens

6

Entre traces et reprises, exploration des possibles à Billom par les étudiants du master Metaphaur de l'ENSA CF : le patrimoine comme matière à projet ?

L'ENSA de CLERMONT-FERRAND présentera l'expérience pédagogique conduite en 2016/2017 sur le territoire de Billom, ville de 4200 habitants située dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand. Ce travail s'est déroulé grâce à un partenariat avec la ville et Billom communauté et dans le cadre du master Metaphaur^[1] de l'ENSA CF qui privilégie le prisme du patrimoine en tant qu'instrument de projet d'architecture.

Notre intervention se propose de présenter et mettre en perspective une partie des résultats obtenus dans ce contexte en se focalisant sur un des 4 enseignements de projet développés : « Iacobus European Project » qui associe trois écoles d'architecture : l'OTH de Regensburg (All.), l'ETSA de A Coruna (Esp.) et l'ENSA CF. Cet enseignement de projet positionné au semestre 10 est fondé depuis 2012 sur les enjeux de la question patrimoniale et leurs confrontations à l'échelle européenne en croisant sur un même sujet le regard des trois écoles d'architecture.

Quatre temps forts ponctuent cet enseignement : l'atelier in situ d'une semaine associant les 3 écoles, le concours d'architecture « Iacobus », le développement personnel lié au PFE et la valorisation des travaux par une publication annuelle et critique des résultats et des questionnements soulevés par le sujet abordé.

Cette structuration permet de sensibiliser les étudiants et futurs diplômés à la question patrimoniale et de (re)positionner le projet architectural à sa juste place. Dans ce contexte, le recours à la figure patrimoniale comme matière à projet souligne la multiplicité et la complexité des enjeux inhérents au projet ; et la confrontation des postures développées par les trois pays génère une dynamique riche d'enseignements et de possibles tant pour les étudiants, les enseignants que les partenaires associés.



CGET



Un panel de présentations donnant matière à réflexions

Une architecture de « campus » en milieu rural

Sachant que le territoire aveyronnais présente une importante dynamique industrielle fortement soutenue dans l'Ouest Aveyron par l'État (sous-préfecture de Villefranche de Rouergue) le CAUE a été appelé à accompagner un concours privé d'architecture pour la réalisation de l'installation de l'entreprise Nutergia dans une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) en secteur rural sur la commune de Causse-et-Diège.

La mise en place d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre est apparue comme une solution pertinente permettant de faire évoluer le contexte de zone d'activités, vers celui de campus en cohérence avec aussi bien le site d'implantation respectant l'environnement agricole que la spécificité de l'entreprise, laboratoire spécialisé dans la micronutrition.

ATTRACTIVITÉ, quels enjeux POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

L'attractivité territoriale et les nouveaux arrivants constituent aujourd'hui un enjeu majeur des politiques territoriales dans les espaces ruraux. En effet, reflet de l'importance des mobilités résidentielles en France, facteur de recompositions sociodémographiques souvent profondes dans les espaces ruraux, l'installation de nouvelles populations interpelle l'action locale à différentes échelles.

Une étude qualitative, menée par les étudiants de l'université de Toulouse Jean Jaurès (L3 APTÉ), a permis de mener une enquête d'envergure auprès d'un panel de nouveaux arrivants du sud-Aveyron.

Au-delà de la diversité des trajectoires résidentielles, ont été identifiées des figures emblématiques de nouveaux arrivants illustrant des caractéristiques majeures de leurs modes de vie et de leurs rapports au territoire. Il ressort six figures de nouveaux arrivants révélatrices de postures singulières quant à leur ancrage au territoire. Ces figures ne rassemblent pas l'ensemble des personnes enquêtées mais elles permettent de repérer des comportements récurrents dans la manière d'habiter et de vivre le territoire.

Ces travaux ont permis d'identifier les attentes de cette population hétérogène que constituent les nouveaux arrivants du sud-Aveyron, et donc de mettre en place des actions innovantes pour favoriser l'attractivité.

Démarche participative dans l'habitat et projet de territoire

En Haute Vienne le CAUE a contribué depuis plusieurs années à l'émergence de la démarche participative dans plusieurs contextes : - Dans des projets de dynamisation de collectivité territoriale en collaboration avec le Pays Haut Limousin. La commune de Lussac les Eglises est notamment un projet qui a muri sur plus de deux ans. - Dans des projets d'habitat participatif en collaboration avec l'association « Dessine-moi un Logement » auprès de groupes d'habitants, et de collectivités dans le cadre de ses missions d'animation pédagogique et de conseils.

Le CAUE de la Haute-Vienne a organisé, avec de nombreux partenaires, un cycle de conférences à destination des professionnels et élus, afin d'informer sur l'évolution de la réglementation thermique dans le secteur du bâtiment, et de s'interroger sur les pratiques architecturales et urbaines à développer.



Un panel de présentations donnant matière à réflexions

Deuxième partie :

Quatre projets de centres-bourgs

AMI Réhabilitation du centre-bourg de Largentière

Le projet de revitalisation porté par l'intercommunalité et par sa commune-centre repose sur la complémentarité des échelles d'action, avec une politique communautaire qui donne de la perspective aux efforts déployés sur le cœur historique du bourg-centre. L'accroissement de l'attractivité du territoire d'une part et le maintien de la fonction de centralité du bourg d'autre part, sont les principes centraux du projet.

Les actions des deux collectivités ont en commun de s'appuyer sur les mêmes leviers : la rénovation du cadre de vie, la mise en valeur du patrimoine local, la dynamisation du tissu économique et culturel. Elles se déclinent sur des thématiques très connectées entre elles : habitat, espaces publics, commerces, tourisme... Il s'agit avant tout de créer les conditions du changement, mais aussi de stimuler les initiatives locales, publiques comme privées.

Opération de revitalisation du centre bourg de Decazeville

La centralité : un levier de dynamique territoriale pour Decazeville

8

La commune de Decazeville, en perte de population constante voit son centre-ville se vider et se paupériser au profit de zones périphériques plus pavillonnaires. Le bâti insuffisamment entretenu et le phénomène de vacance génèrent une impression de désaffection et d'abandon. Ce secteur, autrefois très animé, enregistre une déprise démographique et économique, certes réelle, mais surtout très apparente.

Face à ce constat, la Ville et la Communauté ont souhaité réagir conjointement et relever les défis de la centralité. Le projet de revitalisation est principalement axé sur « l'attractivité du territoire pour travailler, consommer et habiter en centre ville ». L'objectif est d'engager une restructuration urbaine de long terme et de conforter Decazeville dans ses rôles de polarisation du territoire.

Dans le cadre de la restructuration urbaine, un concours d'urbanisme et d'architecture a été organisé sur la base de deux composantes :

- * Un projet urbain global : le centre-bourg et ses coutures avec les autres secteurs de la ville, logique de plan guide (sur 40 hectares)
- * Un projet d'aménagement opérationnel pour le centre bourg et sa liaison immédiate avec la nouvelle zone du centre. Deux polarités fortes à réunir pour un cœur de ville équilibré, fonctionnel et attractif.

L'action publique, ciblée sur un secteur volontairement restreint (5 hectares), permettra une action « coup de poing » significative, génératrice d'initiatives privées et génératrice d'une véritable dynamique de territoire.

Présentation du projet lauréat du concours urbain



Un panel de présentations donnant matière à réflexions

Saint-Flour - « redynamiser les commerces dans les petites et moyennes villes »

« Composer avec l'existant pour définir une stratégie territoriale et redynamiser tout un territoire ».

La stratégie de redynamisation du centre ancien de Saint Flour repose sur la nécessité d'actionner tous les leviers possibles pour une requalification urbaine de qualité en adéquation avec les besoins et les habitudes de vie des habitants. Revitaliser le centre-bourg de Saint-Flour n'est pas un projet se limitant au cœur de ville mais bien une démarche transversale qui s'inscrit dans un projet de développement global du territoire, la Ville de Saint-Flour irrigant un large bassin de vie qui s'étend du Nord Lozère jusqu'à la Haute-Loire.

L'objectif est de traiter de manière concomitante les volets de l'habitat, de l'aménagement urbain, du développement économique, de la cohésion sociale et du développement durable. Pour cela, une gouvernance participative a été mise en place afin de définir les grandes orientations et de prioriser les actions. La plus-value du projet « Saint-Flour, un centre-bourg à partager » réside donc dans sa transversalité et sa capacité à associer les partenaires plurisectoriels, autour d'une équipe d'élus mobilisés autour de ces sujets.

La reproductibilité de ce projet « centre-bourg » peut s'envisager dans des collectivités de même strate démographique, cependant l'identité du territoire et ses ressources (financières, humaines techniques, locales, etc.) doivent être le pilier de toute démarche de redynamisation.

AMI national centre-bourg à Saint Eloi-les-Mines

La stratégie de revitalisation du bourg de l'ancienne ville minière de ST-ELOY LES MINES s'est appuyée sur un diagnostic de territoire préétabli dans le cadre de l'élaboration de son plan d'urbanisme. Il a ainsi été possible de lancer très rapidement un très ambitieux programme transversal d'actions, qui s'ouvre naturellement sur le grand territoire d'influence de la ville, et compose avec ses spécificités.

L'espace public, (requalification massive), l'habitat, (PLH, OPAH et THIRORI, construction de logements sociaux, l'économie, (petits commerces marché, industrie, services...), sont les champs d'action prioritaires du programme. Celui-ci s'ouvre naturellement

L'AMI est aujourd'hui largement avancée. La ville est en chantier, cela se voit, et les premiers bénéficiaires de cette dynamique commencent à apparaître dans le bourg et à l'échelle du grand territoire.

Troisième partie :

Le BOURG au CENTRE de son TERRITOIRE

Le Débat

Le débat sera l'occasion à partir des interventions de la journée de nous interroger sur le fonctionnement et l'échelle de la « ville » dans le territoire rural et sur le rôle des différents intervenants des processus d'aménagement: Elus, Etats, services techniques et publics, architectes, urbanistes, acteurs économiques, associations et habitants...



Objectif : Mobiliser, sensibiliser les acteurs aux enjeux du territoire

Certains objectifs portés par la convention de Massif Central sont au cœur des compétences et de l'approche transversale des CAUE notamment:

Architecture de qualité s'intégrant dans son environnement,

Urbanisme durable favorisant le développement des territoires,

Accompagnement des filières de construction comme le bois, la pierre, les fibres végétales ou encore la terre.

Les CAUE sont implantés dans plusieurs territoires présentant tous des particularités, et développent dans chaque département des **missions de sensibilisation, de conseil, d'accompagnement**. Ces missions, d'intérêt général et destinées à l'ensemble des acteurs publics ou privés, tendent à articuler **architecture, urbanisme, environnement** dans une démarche transversale.

10

Pour atteindre efficacement les objectifs de ladite convention, l'événement doit réunir toutes **les entités menant des actions de préconisations ou de transformations**, ainsi que **des actions réglementaires** sur le territoire, dans le but de les sensibiliser à ces enjeux et qu'ils puissent s'en emparer.

Les différentes catégories de métiers concernées :

Maîtres d'œuvres (architectes, paysagistes, agences d'urbanisme, sociétés d'aménagement...etc.),

Constructeurs (entreprises et filières du bâtiment),

Administrations représentantes de l'État (directions et services départementaux et régionaux en charge de la protection du territoire),

Structures chargées des projets de territoire (Parc Naturels Régionaux et Pays...),

Maîtres d'ouvrages publics (bailleurs sociaux, collectivités territoriales...etc.)

Maîtres d'ouvrages privés (constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers...etc.),

Associations de conseils et de mutualisation de connaissances sur les territoires (Espaces Info Energie (EIE) et guichets uniques concernés par les enjeux environnementaux, Maisons Paysannes de France, Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés ...etc.)



CGET



Rétrospective : 1 ère conférence multi-acteurs du Massif central, *Pour un aménagement ingénieux, moderne et durable.*

La 1ère édition de la Conférence s'est déroulée à Limoges le 14 décembre 2015. Pilotée par le CAUE de la Haute-Vienne, celle-ci s'est présentée sous un format spécifique s'articulant autour des 3 ateliers thématiques rejoignant les objectifs de la convention :

Atelier Architecture et son environnement

Atelier Urbanisme, territoire et paysage au 21ème siècle

Atelier Techniques et matériaux, valoriser les savoir-faire et les ressources locales

Outre la multiplicité des intervenants, des approches et réflexions, qui marque la singularité de l'événement, ce dernier a suscité un fort intérêt auprès d'un public varié constitué d'élus et agents des collectivités, de professionnels, de représentants de professions et filières, et d'organismes de formation.

La journée, introduite par Mesdames et Messieurs, le Préfet coordinateur du Massif Central, la Commissaire au Massif Central par intérim, le Président du CAUE 87, la Représentante régionale de l'Ordre des architectes a permis plusieurs issues :

Présenter et contextualiser les enjeux propres au territoire,

Rappeler l'intérêt et le rôle des organismes d'autorité et d'accompagnement sur les aspects réglementaires, économiques et financières,

Recueillir des témoignages de professionnels artisans, salariés, libéraux...etc.

Mettre en valeur des projets exemplaires d'architecture, d'aménagement alliant développement d'activités économiques, culturelles et sociales,

Présenter des évolutions dans les pratiques des métiers, induites par les évolutions du marché,

Valoriser des ressources, des savoir-faire et des compétences, présents sur le territoire,

Réaliser un recueil des Actes pour une diffusion unifiée de ces données, et des réflexions sur l'approche du territoire qui en découlent.

La brochure des Actes de la 1ère Conférence multi-acteurs « Massif central, Architecture - Aménagement - Paysage » est disponible gratuitement sur le site www.caue87.fr, en suivant ce lien, ou en physique dans les locaux du CAUE 87 situés 1 rue des Allois, à Limoges.



11



cget



Origines : la convention du Projet inter-régional de valorisation du territoire Massif central

Cette conférence annuelle est prévue par la Convention du Projet inter-régional de valorisation du territoire du Massif Central, proposée par le CGET - Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, et dont les 3 grands axes de priorités dans la mise en place de la stratégie pour le Massif central sont :

*Améliorer l'attractivité du Massif central pour les populations comme pour les entreprises,
Valoriser le potentiel « naturel » du Massif central et favoriser la contribution aux objectifs de la Stratégie Europe 2020,
Améliorer les connaissances, leur diffusion et leur utilisation au profit des politiques territoriales.*

Dans le cadre de la **conduite d'une animation portant sur les domaines de l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage dans le Massif central**, proposée en réponse à cette convention du projet inter-régional, les CAUE de la Haute-Vienne, de l'Ardèche, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire, de l'Aveyron, du Cantal et de l'Hérault participent, et travaillent ensemble pour mettre en réseau les missions d'animation, de médiation et de conseil à l'échelle du Massif et permettre une synergie des axes et mesures de la convention du Massif Central

12

Extrait du projet de conduite d'une animation portant sur les domaines de l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage dans le Massif central :

Le gouvernement et les élus locaux ont identifié l'importance que revêt la qualité de cadre de vie dans l'attractivité des territoires autant du point de vue résidentiel que du point de vue des critères d'installation d'entreprises.

Au-delà d'un intérêt pour l'activité touristique, la qualité des ensembles urbains à caractère patrimonial, protégés ou non, et la cohérence paysagère entre patrimoines et créations contemporaines sont des vecteurs conséquents pour le développement des territoires. Les différentes actions en cours sur l'attractivité des centres bourgs aux échelles nationale et locales, dont l'échelle du Massif-central, confirment leur volonté d'intervention.

La singularité d'un bassin de vie urbain ou rural s'incarne dans ses patrimoines matériels et immatériels. La banalisation culturelle, en particulier architecturale, ne génère pas de distinction et l'état d'usage et d'entretien des ensembles bâtis des villes et villages est souvent révélateur de l'intérêt attaché à un site.

Le soin apporté au patrimoine bâti est un vecteur d'attractivité durable s'il témoigne d'une identité culturelle passée restée vivante. Une attractivité durable suppose aussi qu'elle repose sur une mixité sociale, économique et culturelle par opposition à caractère monofonctionnel d'un quartier-musée ou d'un lotissement ou d'une zone d'activité.

Cependant, les modes de vie et de travail sont en perpétuelle évolution. Ils appellent la création de formes adaptées et l'évolution du bâti conservé. A l'époque renaissance, le percement de baies dans les enceintes médiévales fortifiées était déjà une illustration de l'évolution du rapport à la lumière.

Par ailleurs, la singularité architecturale et paysagère d'une région a été aussi générée par des constructeurs utilisant les matières premières ou transformées disponibles, composant avec le climat et les pratiques habitantes.

L'action que proposent de conduire les CAUE du Massif-central vise à animer un partage d'expériences et de points de vue entre les acteurs du bâti, de l'urbain et des paysages en vue de la construction d'un corpus de références analysées illustrant une convergence entre patrimoines et créations contemporaines appuyée sur la mobilisation des ressources des territoires. Ce sujet a largement été exploré par les CAUE depuis leur création, mais aussi par les parcs naturels, les STAP, les écoles d'architecture et du bâtiment, les associations de rénovation du patrimoine et de nombreux acteurs. Sur le plan théorique, un historien de l'architecture, Kenneth Frampton a développé le concept de « régionalisme critique » qui a été repris par exemple dans les travaux de Philippe Madec, AUE, président national des architectes conseils.



CGET



Le réseau de 7 CAUE en Massif central

Ce sont donc 7 CAUE qui se sont mobilisés pour couvrir le territoire du Massif central comptant ceux, de Ardèche (07), de l'Aveyron (12), du Cantal (15), du Puy-de-Dôme (63), de Saône-et-Loire (71) et de Haute-Vienne (87). Le but de leur mise en réseau est de mener à bien les actions qui leurs incombent dans le cadre de leurs missions en lien au projet de conduite d'animation les domaines de l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage sur le territoire du Massif central.

Ces actions se traduisent dans un premier temps par des interventions au niveau local, qui font ensuite l'objet d'un recensement et d'une mutualisation des données; données qui sont enfin exploitées, analysées et synthétisées en vue d'une diffusion à l'échelle du Massif central.

Des interventions au niveau local :

Chaque CAUE intervient au niveau de son département par :

Le conseil et l'accompagnement de projets architecturaux et d'aménagement paysager naturels et/ou urbains,

L'accompagnement d'un concours de maîtrise d'œuvre,

La mise en place d'actions pédagogiques et de sensibilisation autour de thématiques servant l'approche et la réflexion transversales AUE,

Pour chacune de ces actions, **le CAUE peut s'entourer d'experts et partenaires institutionnels, professionnels ou associatifs locaux** en fonction des besoins et aspects particuliers du projet.

Le traitement et la mutualisation des données :

Tout projet identifié comme « exemplaire » pour nourrir la réflexion et la démarche souhaitée de revitalisation du territoire fait l'objet d'un traitement et d'une mise en commun au sein du réseau.

Un projet est caractérisé comme « exemplaire » dès lors :

qu'il intègre un ou plusieurs niveaux d'intervention impliquant une **prise en compte transverse des aspects sociaux, économiques, écologiques, culturels et réglementaires**,

que l'intervention concerne des **domaines liés à l'architecture, à l'aménagement du paysage (naturel ou urbain), au patrimoine, et aux ressources et compétences locales**,

et/ou, qu'il s'organise sur un **mode innovant de concertation ou de réponse à une offre de marché**.

En ce qui concerne la mutualisation de ces projets « exemplaires », le réseau s'est doté de l'outil numérique *S-PASS territoire*, offrant une interface commune. Cette dernière permet de contribuer collectivement à la saisie des données.



Le réseau de 7 CAUE en Massif central

S-PASS Territoires, l'outil numérique de mutualisation et de diffusion :

S-PASS Territoires est une plateforme de métiers collaborative, permettant la création, la mise en ligne et le partage de productions menées par un groupe de travail.

S-PASS Territoires offre aux acteurs du cadre de vie et de l'aménagement les moyens d'observer le réel, construire des collaborations inédites et fécondes pour accompagner les mutations des territoires et faire émerger une intelligence collective.

S-PASS Territoires prend la forme d'une suite innovante d'applications, de bases de données et d'outils pour l'interprétation des territoires et la gestion des projets. Initiée par le CAUE du Nord en 2010 dans le cadre d'un dossier FEDER, cette plateforme web collaborative est aujourd'hui animée par un réseau de 14 CAUE (dont la FNCAUE) réunis au sein d'un Comité d'Orientation et de Gestion avec l'ambition d'en faire une plateforme nationale pour le réseau des CAUE, leurs partenaires et leurs publics (habitants, associations, collectivités territoriales, milieu éducatif, professionnels, partenaires et institutions).

@CAUEduNord

14

Suite à une 1ère étape de formation à l'outil, le groupe des CAUE en Massif central ont collectivement débuter la phase d'intégration des données dans l'interface. La liste non-exhaustive des démarches, projets et actions visibles sur le territoire, tend à être enrichie et mise jour tout au long de la mission et a pour but de perdurer dans le temps.

Une 2ème phase consistera en l'analyse et la synthèse de ces données. Le but est de nourrir les réflexions sur l'ensemble des leviers de développement du territoire, en tenant compte des ressources et des particularités qui le composent.

La 3ème phase consistera en la diffusion des éléments en vue d'une communication informative et de pédagogique des avancées de la recherche, envers tous les publics - associations, habitants, élus et techniciens des collectivités territoriales, enseignants-chercheurs, professionnels, représentants institutionnels.

L'interface dédiée au travaux du réseau des 7 CAUE en Massif central étant en construction, vous pouvez dans l'attente, accéder à l'interface principale. Vous y trouverez une ressource documentaire variée autour de divers projets de territoire.

Adresse internet de S-PASS Territoires :

<http://www.s-pass.org/>



CGET

CAUE
de
L'AVEYRON

CAUE
de
L'ARDECHE

CAUE
de
L'ARDECHE

CAUE
de
L'HERAULT

CAUE
de
L'HERAULT

CAUE
de
L'HERAULT

CAUE
de
L'HERAULT

Le réseau de 7 CAUE en Massif central

Les CAUE en Massif central est en phase de co-construction d'une identité commune reflétant la dynamique de travail ainsi que les valeurs à travers lesquelles ils portent le projet.

Dans l'attente de cette finalité, voici les logos et coordonnées de chaque CAUE qui compose le groupe.



CAUE 07

2 bis, avenue de l'Europe Unie,
07001 PRIVAS cedex
Tél : 04 75 64 36 04
Mail : caue-07@wanadoo.fr



CAUE 12

5, Rue Sainte-Catherine,
12000 Rodez
Tél : 05 65 68 66 45
Mail : caue-12@caue-mp.fr



CAUE 15

12, rue Marie Maurel,
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 50 22
Mail : caue.cantal@wanadoo.fr



CAUE 34

19, rue Saint-Louis,
34000 Montpellier
Tél : 04 99 13 37 00
Mail : caueherault@caue34.fr



CAUE 63

Maison de l'Habitat,
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 42 21 20
Mail : contact@caue63.com



CAUE 71

6, Quai Jules Chagot,
71300 Montceau-les-Mines
Tél : 03 85 69 05 25
Mail : contact@caue71.fr



CAUE 87

1, rue des Allois,
87000 Limoges
Tél : 05 55 32 32 40
Mail : caue87@orange.fr



« Le programme national de revitalisation des centres-bourgs »

Sandrine DRETZ, chargée de mission « Nouveaux Conseils aux Territoires », Ministère du Logement et de l'Habitat durable.

Le Gouvernement a souhaité engager un programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs, dont la démarche est aujourd'hui conduite par le ministre de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la ruralité, la ministre du Logement et de l'habitat durable, la ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique et la direction générale des outre-mers. Le pilotage interministériel du programme est assuré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et la mise en œuvre opérationnelle est menée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), via les services déconcentrés de l'État, en particulier les directions départementales des territoires- et de la mer (DDT-M). Le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Économie et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) contribuent également au déploiement de ce dispositif.

Un programme de revitalisation des centres-bourgs : Pourquoi faire ? Le renouvellement, la revitalisation des centres-bourgs s'avère complexe, tant du point de vue administratif, technique que financier. Cette complexité n'encourage aujourd'hui ni les collectivités, ni les bailleurs sociaux, ni les particuliers à s'engager dans cette voie. Le maillage équilibré du territoire, avec la présence de centres-bourgs vivants et animés, constitue toutefois un enjeu majeur de l'égalité des territoires ainsi qu'un levier de la transition écologique et énergétique.

Le programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs vise à : • dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ; • améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des

logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ; • accompagner la transition écologique et énergétique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Pour quels territoires ? Deux typologies de territoires ont été identifiées par les Préfets : • Les bourgs des bassins de vie ruraux (communes de moins de 10 000 habitants) ayant un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités de proximité, en perte de vitalité, et recouvrant notamment mais pas exclusivement des enjeux de requalification de l'habitat ; • les bourgs dans les troisièmes couronnes des agglomérations (périurbain), qui font face à une arrivée massive, rapide de populations, et donc à des demandes fortes en logements et services et à des besoins d'adaptation de l'habitat existant (vieillesse de la population, etc.). La répartition des lauréats se fait comme suit : 2/3 de bourgs ruraux et 1/3 de communes de 3ème couronne.

État d'avancement Ce dispositif, pour lequel une enveloppe de 230 millions d'euros a été allouée, a fait l'objet de 2 conventions précitées, obligatoires et complémentaires l'une par rapport à l'autre :

- * Une convention constituant le cadre contractuel pour les actions d'ingénierie financées par le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), à hauteur de 15 millions d'euros
- * Une convention fixant le cadre contractuel pour l'ensemble des financements liés aux actions de revitalisation et à la rénovation de l'habitat privé, valant convention de revitalisation, financée sur 6 ans par l'ANAH, à hauteur de 200 millions d'euros. Les 15 millions d'euros au titre des aides à la pierre ne font pas l'objet de conventions spécifiques mais leur utilisation est détaillée dans le projet global de développement du

« Le programme national de revitalisation des centres-bourgs »

territoire et de revitalisation du centre-bourg dans la convention de revitalisation. Surtout, il s'agit de ne pas restreindre la démarche de revitalisation d'un centre-bourg au seul volet habitat, mais de l'étendre à toutes les dimensions d'un projet d'aménagement durable (emploi, commerces, services, équipements publics, culture, loisirs, cadre de vie, transition énergétique, cadre de vie, nature en ville, espaces publics, architecture, patrimoine, petite enfance, etc.). A ce jour, l'ensemble des conventions FNADT a été signé et les chefs de projet recrutés. Certains n'ont pas été renouvelés suite à leur première année et sur certains territoires le remplacement de plusieurs agents est en cours. A la date du colloque, treize conventions de revitalisation ont été signées avec l'ANAH. Et pour cibler plus spécifiquement sur la question culture au coeur du colloque, il a été demandé à tous les lauréats d'associer le plus en amont possible, et notamment pour la rédaction des conventions les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) afin que certains volets nécessaires à la revitalisation d'un centre-bourg puissent être abordés très tôt dans le projet en vue de faire émerger des projets culturels, voire qu'ils constituent un outil de la définition du projet lui-même. Dix-neuf projets de convention sont en cours de finalisation et les autres seront signés courant 2017.

Quid du volet, culturel ? La revitalisation des centres-bourgs passe également par des actions dans des domaines tels que l'action sociale, le patrimoine, la culture, le monde associatif, etc. Bien que celles-ci puissent paraître immatérielles, invisibles, non mesurables, elles contribuent néanmoins à une meilleure appropriation du projet de

revitalisation et d'animation des centres-bourgs. Si la culture ne constitue pas un objectif en soi, elle transcende toutes les dimensions d'un projet de part son caractère transverse. Ainsi, certains lauréats dans le cadre de leur convention, l'ont notamment utilisée

comme vecteur de la participation. [...]

Quels acteurs pour accompagner la démarche ? Les acteurs désignés dans le cadre du programme national pour accompagner les collectivités dans leur projet de revitalisation du centre-bourg comprennent le plus d'acteurs possibles notamment les préfets de département, les services déconcentrés de l'État comme les directions départementales des Territoires – et de la Mer (DDT-M), les directions régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), les directions régionales des Affaires Culturelles, les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), les conseils départementaux, les conseils régionaux, les chambres consulaires, les CAUE, les parcs naturels régionaux, etc. qui peuvent être aussi moteurs. Peuvent être également mobilisés les milieux associatifs des communes, l'Association Nationale des villes des Pays d'art et d'histoire, l'Association Nationale des Cinémas Itinérants, les écoles d'architecture et de théâtre, les universités, etc., à ne oublier dans les comités de pilotage.

Source : Extrait de la publication des « ACTES DE LA JOURNÉE NATIONALE SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS PAR LA CULTURE », édition Février 2017, publiée sur le site national des Parcs Naturels Régionaux de France,

Lien de la page : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/actes-de-la-journee-nationale-sur-la-revitalisation-des-centres-bourgs>

Lien du document : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/actes_4_novembre1.pdf



cget

